

ZA LENFANT
405 rue Emilien Gautier
13290 AIX EN PROVENCE

ZA LENFANT



Opération : **ISTRES/ESID/REHAB. ESCALE HM91**
N° affaire : 23281404_1-9DA7RML

Tél :
Mél : adib.hamdi@bureauveritas.com

**SECRETARIAT CHARGE BUDGET ET DES
COMPTES**
ALEXIS GARNIER
139 RUE DE BERCY
75572 PARIS CEDEX 12



**ISTRES/ESID/REHAB. ESCALE HM91
BA 125
13800 ISTRES**

**SECRETARIAT CHARGE BUDGET ET DES
COMPTES**

Coordination Sécurité et Protection de la Santé

**ANALYSE DE CONCEPTION
en vue de l'élaboration du
D.I.U.O.**

Date d'établissement ou de modification	Rév.	Objet de la mise à jour	Rédacteur
11/12/2025	Rev0		Adib HAMDİ 

SOMMAIRE

PREAMBULE	2
OBJET DE L'OPÉRATION	2
FORME ET CONTENU DU DIUO	3
DOSSIER DE MAINTENANCE DES LIEUX DE TRAVAIL - DMLT	3
LISTE DES PRESENTS ET DIFFUSION	3
FICHES D'INTERVENTION	4
Fiche d'intervention N°1	4
Fiche d'intervention N°2	5
Fiche d'intervention N°3	6
Fiche d'intervention N°4	7

PREAMBULE

La transmission du Dossier d'Intervention Ulérieure sur l'Ouvrage (D.I.U.O.) au Maître de l'Ouvrage fait l'objet d'un procès-verbal joint au dossier.

Il est joint aux actes notariés établis à chaque mutation de l'ouvrage.

Dans le cas d'une copropriété, un exemplaire du dossier est également remis au syndic de l'immeuble.

Ce dossier doit être actualisé au fur et à mesure des nouveaux aménagements et modifications.

Le Dossier d'Interventions Ulérieures ne concerne pas la prévention des risques dus à l'utilisation proprement dite des ouvrages et équipements.

De même, il n'intéresse pas les ouvrages ou parties d'ouvrages extérieurs à l'opération pour laquelle le Coordonnateur en matière de Sécurité et de Protection de la Santé a été missionné.

OBJET DE L'OPÉRATION

Le projet consiste à la réorganisation complète du hangar HM91 en zone de gestion de fret uniquement, associée à ses bureaux (stockage et zone administrative ERT). L'ancienne zone Escale (ERP) est supprimée et réaffectée en zone de stockage fret.

De plus des zones de stockages extérieures seront à aménager :

- HM91 : Une zone abritée sous préau à gauche sur plan du HM91 (côté Sud)
- HM6 : Une zone abritée sous préau à gauche sur plan du HM6 (côté Sud).

FORME ET CONTENU DU DIUO

Le D.I.U.O. rassemble une série de plans permettant de faciliter les travaux prévisibles ultérieurs de maintenance et d'entretien.

Cette liste n'est pas exhaustive, il appartient au Maître d'Ouvrage et au Maître d'œuvre d'y ajouter tout élément nécessaire.

Tous ces documents seront rassemblés par le Maître d'œuvre.

Le Maître d'œuvre transmet au Coordonnateur Sécurité la liste des pièces du DOE.

Cette liste sera jointe au D.I.U.O.

DOSSIER DE MAINTENANCE DES LIEUX DE TRAVAIL - DMLT

- ◆ Si le bâtiment est soumis à l'article R.4211-3 : **Le maître d'ouvrage élabore et transmet aux utilisateurs un Dossier de Maintenance de Lieux de Travail (DMLT).**
- ◆ **Ce document doit être joint au DIUO. Réglementairement il ne fait pas partie de la mission du CSPS.**
- ◆ Ce dossier doit comprendre les éléments prévus aux articles R4212-7, R 4213-4 et R 4215-3 notamment :
 - Ä les niveaux minimum d'éclairage et les règles d'entretien du matériel d'éclairage,
 - Ä les installations de ventilation, aération et assainissement et les règles d'entretien,
 - Ä les schémas électriques,
 - Ä les plans de signalisation des organes de commande, d'éclairage...

LISTE DES PRESENTS ET DIFFUSION

Activité	Entreprise	Interlocuteur	Média de diffusion	Présent
Maîtrise d'ouvrage	SECRETARIAT CHARGE BUDGET ET DES COMPTES	ALEXIS GARNIER	alexis1.garnier@intradef.gouv.fr	
Maîtrise d'ouvrage	SECRETARIAT CHARGE BUDGET ET DES COMPTES	Antoine ESTEVENON	antoine.estevenon@intradef.gov.fr	
Architecte	NTSA	Hana SAMET	hs@ntsa.archi	

Fiche d'intervention N°

1

Intervention pour tous travaux sur : **Façades**

Localisation de l'intervention :

ACCES Depuis l'extérieur

**ELEMENTS A
ENTRETENIR** - Bardage
- Descente EP

Fréquence

Durée

**RISQUES
IDENTIFIES** - Chute de hauteur
- Chute de matériels et matériaux

**Matériel ou
outillage à
apporter**

**DISPOSITIONS DE
SECURITE** Intervention par binôme.
Nacelle automotrice pour les travaux en hauteur.
Neutralisation et balisage à l'aplomb des zones de travail.
Pour l'utilisation d'une nacelle automotrice, personnel formé en possession d'une autorisation de conduite et d'un CACES, nacelle à jour des vérifications périodiques.
Plaque de répartition sur les regards série légère, nacelle 4x4 adaptée au sol.
Arrêt des travaux si le vent dépasse les limites constructeur.

**Mesures liées au
Plan de
maintenance**

**Plans ou
Documents de
Reference** DOE entreprise de façades



**Commentaire
SPS**

**Commentaire
MOE**

**Commentaire
MOA**

Fiche d'intervention N°

2

Intervention pour tous travaux sur : **Surfaces vitrées**

Localisation de l'intervention : **Façades**

ACCES Accès de plain pied depuis l'intérieur

**ELEMENTS A
ENTRETENIR** - Vitrages

Fréquence

Durée

**RISQUES
IDENTIFIES** - Chute de hauteur
- Chute d'objets

**Matériel ou
outillage à
apporter** Allèges fixes à un mètre.
Accès de plain pied.

**DISPOSITIONS DE
SECURITE** - Ouvrants à la française
- Allèges à un mètre
- Utilisation d'un dispositif de nettoyage sur ralonge pour le nettoyage des vitrages (face
extérieure des vitrages).
- L'utilisation d'un escabeau est interdite pour les travaux en hauteur.

**Mesures liées au
Plan de
maintenance**

**Plans ou
Documents de
Reference** DOE entreprise de Menuiseries extérieures



**Commentaire
SPS**

**Commentaire
MOE**

**Commentaire
MOA**

Fiche d'intervention N°

3

Intervention pour tous travaux sur : **Toiture**

Localisation de l'intervention : **Toiture**

ACCES Depuis le lanterneau à l'aide d'une crinoline

**ELEMENTS A
ENTREtenir**

- Lanterneaux
- EP
- Etanchéité

Fréquence

Durée

**RISQUES
IDENTIFIES**

- Chute de hauteur
- Chute de plain pied
- Risque incendie pour les travaux par point chaud.

**Matériel ou
outillage à
apporter**

**DISPOSITIONS DE
SECURITE**

- Ligne de vie en toiture
- Permis feux à réaliser, en préalable. Mise en place d'écrans de protection, extincteurs adaptés au postes de travail. Opérateurs formés au maniement des extincteurs, vérification d'absence de point chaud après travaux.

**Mesures liées au
Plan de
maintenance**

**Plans ou
Documents de
Reference**

DOE entreprises



**Commentaire
SPS**

**Commentaire
MOE**

**Commentaire
MOA**

Fiche d'intervention N°

4

Intervention pour tous travaux sur : **Equipements et locaux techniques**

Localisation de l'intervention : **Intérieur / Extérieurs locaux**

ACCES De plain pied

ELEMENTS A ENTREtenir Entretien serrurerie et accessoires
Inspection et entretien des dispositifs intérieurs (climatisation, éclairage, détection/protection incendie, armoires de distributions électriques...)
Inspection et entretien des dispositifs extérieurs (enseigne, signalétique..)

Fréquence

Durée

RISQUES IDENTIFIES Projection / Travailleur isolé / Risque de chute de hauteur / Chute de plain pied / Electrocutation Electrisation / Chute d'objets / Brûlures / Incendie / Réseaux divers

Matériel ou outillage à apporter Outillage électroportatif, chalumeau, PIRL

DISPOSITIONS DE SECURITE Port de protection visuelle lors de percement et/ou de travaux de perforation.
L'intervention ne devra pas être effectuée par une personne seule, afin de pouvoir secourir en cas d'accident tout intervenant dans les plus brefs délais, conformément à l'article R. 4512- 13 du code du travail.
Utilisation d'une plate-forme de travail en hauteur sécurisé.
Interdire l'accès à la zone d'intervention, laisser les circulations propres et dégagées de tout matériaux et matériel.
Protection différentielle 30 mA, mise à la terre ou éclairage étanche de classe II, installation électrique contrôlée et conforme.
Avant d'intervenir, consigner électriquement les appareils. Cette consignation devra être effectuée par du personnel possédant une habilitation électrique. Le niveau de l'habilitation est adapté en fonction de la nature de l'intervention.
Superposition des tâches interdite, baliser la zone de travail située à l'aplomb de la zone d'intervention
Permis feux à réaliser, en préalable. Mise en place d'écrans de protection, extincteurs adaptés au postes de travail. Opérateurs formés au maniement des extincteurs, vérification d'absence de point chaud après travaux.
Interventions selon fiches Techniques des Équipements.

Mesures liées au Plan de maintenance

Plans ou Documents de Reference DOE entreprises



**Commentaire
SPS**

**Commentaire
MOE**

**Commentaire
MOA**